

RÉPONSES AUX ACTEURS

STRUCTURE CONCERTÉE

Collectif pour le maintien des activités au coeur de La Réunion - Cmac

37 chemin de l'Adieu

97430 - Le Tampon

n°W9R2003548 et publié au journal officiel du 7 avril 2012

Missions et objectifs :

« *De faire valoir les droits, les valeurs, les traditions des Habitants de toute La Réunion, notamment sur le périmètre du parc national de La Réunion afin de favoriser le maintien des activités préexistantes à la création du parc national ; *De prendre des initiatives et assurer la mise en œuvre du développement durable de La Réunion dans le respect de la biodiversité dont l'homme est l'élément essentiel notamment par une prise en compte réelle et des réponses appropriées aux besoins, aspirations et usages hétérogènes des habitants, ainsi que pour leur association effective à la gestion de leur milieu ; *De promouvoir la sauvegarde, la défense et la conservation du patrimoine naturel, culturel, paysager et historique de La Réunion [...] *D'informer les citoyens pour permettre à chacun de déterminer ses choix pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine naturel, culturel, paysager et historique de La Réunion »

Projet SWAC CHU SUD RÉUNION

Le projet SWAC (climatisation marine) dédié au CHU Sud Réunion a donné lieu à la saisine de la Commission Nationale du Débat Public.

La durée de la concertation est fixée à 3 semaines, du 4 au 22 novembre 2019 inclus.

A l'issue de la concertation une réunion publique de clôture sera opérée afin de présenter le bilan de l'opération

<https://swac-sudreunion.re/> <https://swac-sudreunion.re/la-demarche/>

(dossier de synthèse et dossier de concertation y sont au téléchargement)

L'eau de mer froide profonde sera pompée via des conduites en PEHD (Polyéthylène Haute Densité, matériau inerte vis-à-vis de l'eau de mer) à environ 1000 m de profondeur à 8 km des côtes à une température avoisinant 5°C.

Après passage dans les échangeurs, l'eau de mer rejetée sera plus dense et aussi plus fraîche (environ 12°C) que celle des eaux littorales dans lesquelles elle sera ensuite rejetée.

CONCERTATION AVEC BD5 - ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

[Cmac]

L'absence d'information liée au projet :

Le collectif regrette le peu de communication autour de ce projet de climatisation visant à informer la population et l'encourager à participer à la concertation. Par exemple aucune information n'est passé en radio ou la télé de manière régulière.

[BD5]

Nous regrettons d'apprendre que la communication réalisée autour de ce projet vous ait semblé insuffisante. Notre objectif lors de cette concertation a été de recueillir le plus grand nombre de contributions de la part de la population et des parties intéressées, en collaboration étroite avec les garants du projets nommés par la Commission Nationale du Débat Public. A ce titre, les actions ci-dessous ont par exemple été réalisées :

- Publication d'avis de presse dans Le Quotidien et Le JIR le 21 octobre 2019 annonçant les dates et modalités de la phase de concertation ;
- Mise en ligne d'un site dédié au projet et présentant des informations sur le projet ;
- Présence de représentants du projet sur un stand au sein du CHU, à raison de deux demi-journées par semaines pendant trois semaines ;
- Réunions spécifiques à destination des riverains, d'associations environnementales ayant manifesté un intérêt pour le projet, du comité des pêches ;
- Afin de s'assurer de l'implication du plus grand nombre, des tracts d'information ont été distribué sur le marché de Saint-Pierre le 16 novembre 2019 et un stand a été tenu par des représentants du projet lors du concours de pêche au gros organisé sur le Port de St Pierre par les Amis de la Pêche.

Malgré ces actions, nous comprenons qu'il n'a pas été possible de toucher l'ensemble de la population concernée. Nous rajoutons également que lors de la signature de ce contrat en juillet 2019 il y avait eu une couverture médiatique importante (presse écrite, Télé et radio). Sachez que le site internet du projet sera enrichi dans les mois à venir de contenus vous permettant de vous renseigner sur l'avancée du projet et du processus de concertation.

[Cmac]

Le projet de climatisation :

En réalité le CHU ne va économiser que 10 % sur les 90% des coûts qui sont réduits par la mise en place du SWAC. C'est la société BD5 qui décroche une exclusivité de fourniture pendant 20 ans. Soit les 80% d'économie restant... donc le bénéfice ne sera pas pour l'hôpital mais bien pour le partenaire privé.

Le montage est simple, l'argent public est distribué sous forme de subvention pour l'investisseur privé, qui va revendre le produit au public. Différence et déviation des 80% des coûts de climatisation dans le secteur privé.

C'est de l'argent public dans tous les cas détourné vers un entreprise privé. Comment sont calculés les 10% d'économie? Rien n'est indiqué. Si la maintenance est incluse, alors c'est aussi des pertes d'emplois pour la société en charge actuellement de la climatisation (remplacement des filtres etc.).

Il est fort probable que l'hôpital ne gagne rien du tout. La société BD5 est une société écran montée en 2016 spécialement pour répondre à l'appel à projet. Elle avait en 2018 un bilan inférieur à la moitié de son capital de 10 000 euros, et derrière laquelle se cache une holding, Bardot SA. C'est certain le projet ne sera pas monté par la société elle-même car elle n'a pas d'argent et c'est donc bien l'argent public qui financera l'investissement.

Si effectivement l'hôpital ne paiera rien pour l'investissement, il donnera "juste" durant 20 ans, 80% du coup actuel de sa climatisation à ce groupe, pour faire une économie de 10%. Sur la vidéo, il est annoncé une économie de 90% moins les 10% que l'hôpital va faire. Il restera 80% dans la poche du groupe Bardot via la société BD5... société écran qui n'est là que pour cacher les intérêts du groupe Bardot.

[BD5]

Le système SWAC est plus efficace au niveau énergétique, ce qui permettra une économie d'énergie significative par rapport aux installations actuelles. Comme vous le suggérez, une partie de cette économie bénéficiera au CHU Sud, qui bénéficie d'un contrat mentionnant que le coût d'achat du « froid » est diminué par rapport au coût actuel.

Par contre, si l'ambition de diviser d'un facteur 10 la consommation électrique nécessaire à la production d'un kWh de « froid » est affichée, cela ne signifie absolument pas que le coût de production de ce froid est également divisé par 10. En effet, le coût de développement et de construction d'un tel projet innovant – une première dans un Département d'Outre-Mer et dans l'Océan Indien – nécessite un amortissement sur plusieurs années, d'où l'intérêt d'un contrat de fourniture longue-durée avec le CHU Sud.

Nous attirons d'ailleurs votre attention sur deux éléments essentiels :

- Si le projet compte effectivement bénéficier d'un fort soutien public pour la réalisation de l'infrastructure, le corolaire est que toutes les dépenses relatives à cette construction seront scrutées avec attention par les différents contributeurs (ADEME, Région et Union européenne). BD5 devra également justifier, pour chaque dépense significative, d'une mise en concurrence suffisante pour choisir les sous-traitants proposant l'offre la plus pertinente (économiquement et techniquement).
- Le projet s'appuie également, du mécanisme Grands projets pour l'efficacité énergétique. Le principe est que les coûts de production de l'électricité sur l'île de la Réunion sont plus élevés qu'en métropole, alors que le tarif de l'électricité pour les usagers est bien le même. La différence est compensée, par l'ensemble des abonnés à l'électricité de France, à travers le mécanisme de la CSPE. Le projet du SWAC permettra une réduction globale de l'électricité consommée à la Réunion, et donc une réduction de cette compensation. Ce gain économique est partagé entre BD5 et la collectivité, sur la base d'une rentabilité globale du projet validé par décret ministériel. Les comptes de BD5 seront audités tous les ans par la CRE pour vérifier que les revenus, les dépenses et les économies d'électricité annoncé sont bien matérialisés.

Les coûts de cette infrastructure, qu'il s'agisse de sa construction ou de son exploitation, seront donc particulièrement contrôlés.

La société BD5 – société porteuse du projet – est pour l’instant une filiale à 100% de la société Bardot SA. La création d’une telle société dédiée au projet est la norme pour tout projet de ce type, qu’il s’agisse de transport urbain, de traitement des eaux, de réseau de chaleur... Il ne s’agit pas du tout d’occulter quoique ce soit, mais au contraire de permettre :

- Un investissement tiers portant uniquement sur le projet (et pas sur la société Bardot et ses diverses activités), Bardot n’ayant pas vocation à rester actionnaire unique de cette structure
- De pouvoir isoler les revenus et les coûts liés au projet et permettre ainsi le contrôle mentionné ci-dessus.

[Cmac]

La bonne question est aussi que va-t-il se passer dans 20 ans lorsque les installations sous-marines seront obsolètes, et les coûts de maintenance plus lourds sans nouveau contrat ? Laisser ainsi dans les mains d'un groupe privé qui monte une entreprise dont elle pourra se défaire à tout moment ... sans préjudice... voire même renégocier le contrat avec l'hôpital. Car en effet, si BD5 venait à fermer ses portes, et que l'hôpital pris en otage par un système climatique qui ne lui appartiendra pas, se devra ensuite de renégocier le contrat avec Bardot SA, dont les dirigeants sont eux en Suisse, et sans doute pour un montant plus haut que les coûts actuels de la climatisation.

La mauvaise gestion des deniers publics n'est pas très loin, en l'absence de recul sur ce système.

Bref, le CHU ne dispose d'aucune garantie derrière ce contrat de 20 ans avec une société écran et des PDG en Suisse. Pour 10% économie, il aurait fallu que l'hôpital signe directement avec la société Bardot SA, mais sans doute est-ce difficile de faire la fine bouche lorsque ce n'est pas son argent.

Il faudrait conserver en parallèle actif la climatisation existante en cas de panne du système de climatisation à l'eau de mer. Mais, justement avec juste 10%, cela finance à peine la maintenance. C'est bien une prise en otage de la climatisation du CHU par un groupe privé qui contrôlera tôt ou tard le prix que l'hôpital devra payer pour avoir la climatisation.

Il convient enfin de rajouter que le CHU de Saint-Pierre connaît actuellement des fermetures de lits liés du part à un contexte national visant à faire disparaître l'hôpital public et à des choix hasardeux de l'actuel direction. L'hôpital engagé sur 20 ans devra t-il climatiser des bâtiments vides de patients et de personnels ?

Devant toutes ces questionnements que ce projet soulève notre collectif est un avis très défavorable à ce projet tant insensé qu'incohérent pendant que l'hôpital public ne remplit plus ses missions de de service public.

[BD5]

Le contrat de fourniture de « froid » sur 20 ans signé entre BD5 et le CHU Sud a été rédigé dans le but d’être bénéficiaire aux deux parties : d’une part BD5 dispose d’un client identifié sur une longue durée, lui permettant d’envisager de réaliser de lourds investissements à amortir ;

d'autre part le CHU sécurise sa fourniture de « froid » à un tarif avantageux. Cela signifie par exemple que le CHU est à même de réclamer des compensations financières si, comme vous le suggérez, le SWAC ne répond plus aux exigences contractuelles de performance et de disponibilité.

Il est convenu de répondre au besoin de climatisation du CHU. C'est le CHU qui fixe son besoin de froid en appelant la puissance nécessaire.